

Association Flainoise immeuble POLLUX apt 407, Flaine Forêt 74300 Arâches la Frasse <a href="http://associationflainoise.fr/">http://associationflainoise.fr/</a> <a href="mailto:info@associationflainoise.fr">info@associationflainoise.fr</a>	Monsieur le Préfet de Haute Savoie Rue du 30ème régiment d'infanterie 74000 Annecy
Association « Les Amoureux des Carroz » <a href="#">2 route des Clis, Le Serveray, Les Carroz</a> <a href="#">F-74300 ARACHES LA FRASSE</a> <a href="#">FaceBook : Les Amoureux des Carroz</a> <a href="mailto:amoureuxdescarroz@gmx.fr">amoureuxdescarroz@gmx.fr</a>	<a href="#">Lettre transmise par email</a>

Copie : Monsieur le Président du Conseil Départemental de Haute Savoie et du Syndicat mixte Funiflaine  
 Monsieur le Président du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes  
 Monsieur le Président de la Communauté de Communes Arve et Montagne

Arâches le 28 février 2019

Objet : Concertation sur le projet Funiflaine, réunion du 18 février.

Monsieur le Préfet.

Nous sommes très motivés par les objectifs affichés du projet Funiflaine, nous les approuvons et espérons, en raison des facilités attendues, que ce projet se fera en dépit de craintes sur la fréquentation du Domaine Skiable de Flaine qui à notre avis peuvent être réglées.

En revanche, nous sommes opposés au projet actuel, notamment sur les points suivants :  
 - en tant que Transport Public, ou Ascenseur Valléen, il évite la principale zone urbaine du secteur, la station des Carroz, avec ses 15000 lits et 2000 habitants, alors qu'il passe tout près.

C'est une remontée mécanique d'accès à un Domaine Skiable.

- Aucune liaison « en dur » n'est prévue entre la gare d'arrivée au parking P1 et le centre de la station, ce qui obligera les passagers non skieurs : soit à faire une marche en pente dans la neige, soit à attendre une navette, au détriment de la qualité du service (la construction d'un ascenseur depuis le parking P1 serait sans doute très difficile, et nous ne croyons pas à une desserte locale des piétons par des navettes routières seules).

- nous tenons absolument à conserver la zone nature de Pierre Carrée, la seule existante à Flaine où il soit possible de pratiquer le ski de fond ou la marche en raquette durant toute la saison d'hiver, dans un espace sécurisé. Ces activités sont interdites sur le Domaine Skiable.

Nous sommes opposés à l'urbanisation de cette zone, dont la gare intermédiaire prévue par le projet actuel du Funiflaine serait les prémices et le prétexte, en contradiction avec les principes de la loi Montagne.

Nous avons fait une proposition de projet alternatif, passant par les Carroz et arrivant au parking P3 de Flaine qui a été rejetée lors des réunions publiques de concertation. Le parking P3 est central dans la station de Flaine, ce qui est un besoin clé pour un Transport Public, mais c'est aussi une Zone Rouge pour les avalanches et les éboulements. Elle est aujourd'hui très fréquentée avec un parking public, deux remontées mécaniques et deux pistes de ski alpin, et la zone retenue pour la gare n'a jamais connue d'avalanche. Des mesures significatives de réduction des risques existent: une forêt construite progressivement, des paravalanches et des déclenchements d'avalanches. Nous ne contestons pas les aléas, ni les mesures constructives qui seraient nécessaires, mais nous pensions que l'attractivité de cette zone pour les piétons du Funiflaine méritait que soit

étudiée une dérogation, comme une première lecture du règlement Xa/Xp nous avait permis de l'envisager.

Monsieur le Sous-Préfet nous a expliqué que dans la mesure où une gare au P1 était une alternative moins exposée, notre proposition ne pouvait qu'être rejetée.

En regrettant le rejet du seul tracé compatible « Transport Public », nous prenons acte de cette analyse, mais considérons que, par la même occasion, elle remet en question le projet actuel du Syndicat qui traverse sur 1100m une zone avalancheuse au nord-ouest de l'Arbaron (CLPA 39 à 42), signalée à 4 reprises dans le rapport PPRN de la commune d'Arâches, avec environ 10 chalets détruits, 4 skieurs emportés dont 1 décès. Bien que sans information du Syndicat à ce sujet, nous sommes convaincus qu'au moins un pylône y sera nécessaire dans cette zone.

Cette zone, non constructible, n'est pas traitée dans le règlement du PPRN, mais il est clair que l'analyse qui devra être conduite en fera une Zone Rouge plus dangereuse, à notre avis, que le parking P3, car non surveillée, non sécurisée, et avec des avalanches récurrentes.

Deux tracés exempts d'exposition aux avalanches ont été cités à un moment ou à un autre, lors de la concertation :

1- Une branche directe Magland-Flaine avec une deuxième branche Magland-Les Carroz

2- Magland-Les Molliets-Flaine. Une liaison supplémentaire Les Molliets-Départ Kédeuze permettrait la réalisation d'un réseau de transport à câble sur la commune, connecté au projet au centre des Carroz en cours d'étude.

Avec ces deux tracés alternatifs au projet du Syndicat, moins exposés, il nous semble qu'il sera difficile de déroger à l'interdiction de construire au nord-ouest de l'Arbaron.

A noter que notre projet arrivant à Flaine sur le parking P3 traversait la même zone avalancheuse, mais le relief aidant, sans pylône et avec ses câbles toujours à au moins 80m du sol (en charge maximale de 3000 passagers/h).

Nous espérons que le projet Funiflaine aboutira, et nous sollicitons votre appui pour que le Syndicat Funiflaine étudie les tracés alternatifs cités plus haut pour aboutir à un véritable projet de Transport Public, également porteur pour l'économie locale du ski et de la montagne.

Nous sommes à votre disposition pour clarifier ou développer les points évoqués ci-dessus. Nous pouvons préparer une présentation comparée incluant les risques liés aux avalanches avec un préavis de 24h.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Régis Lardennois  
Président de l'Association Flainoise

Claude Buffet-Jackson  
Président de  
l'Association « Les Amoureux des Carroz ».

PJ : plan des 4 tracés mentionnés dans cette lettre, et commentaire sur les risques d'avalanche..

## ANNEXE

### Comparaison des tracés vis à vis des risques d'avalanche. Voir plan joint.

	Zone Rouge	Avalanches répertoriées
1-Magland-Pierre Carrée-Flaine parking P1	CLPA 39 à 42. hors zone réglementée.	CLPA 39 à 42. 1 pylône en zone d'avalanches récurrentes.
2-Magland-Carroz-Flaine Parking P3	Oui sur P3. CLPA 39 à 42 hors zone réglementée.	P3 : pas d'avalanche répertoriée au point proposé pour la gare, forêt construite, paravalanches, zone de ski gérée. CLPA 39 à 42 : Le câble passe à au moins 80m au-dessus du sol en charge maximale.
3-Magland-Flaine direct et Magland-Carroz direct	Non	Aucune
4-Magland-Molliets-Flaine	On ne sait pas. Pas d'impact attendu.	Survol à proximité d'avalanches répertoriées.
5-TC Départ Kédeuze-Molliets en complément du tracé 4.	Pas d'impact attendu ( <b>Remontée mécanique?</b> ). Ce TC permet de mailler la commune en transport à câbles et d'améliorer la mobilité avec moins de navettes, en connexion avec la remontée en étude à l'intérieur des Carroz. Croisement avec le TS Plein Soleil.	

### Extrait de l'historique des avalanches sur l'Arbaron et Flaine (rapport PPRN Arâches la Frasse et Flaine).

XIXe siècle	<b>L'avalanche de Lépine ou de Plaine Joux (39 à 42 CLPA)</b> détruit un chalet vers 1360m à Plaine Joux.
Vers 1915	<b>L'avalanche de Lépine ou de Plaine Joux (39 à 42 CLPA)</b> détruit un grenier vers 1400m au-dessus de Plaine Joux .
10 février 1950	<b>L'avalanche de Lépine ou de Plaine Joux (39 à 42 CLPA)</b> descend aux chalets de Plaine Joux ; 4 skieurs sont emportés dont un enseveli décède, 3 chalets sont détruits et 2 autres endommagés.
11-12 mars 1981	<b>L'avalanche de Lépine ou de Plaine Joux (39-40 CLPA)</b> descend le 11 aux chalets de Plaine Joux : 1 chalet détruit et 2 autres endommagés.
.	Le 12, l' <b>avalanche 42 CLPA des Mines de Lépine</b> , probablement déviée par une étrave de protection de pylône, détruit les deux chalets des Cordées